

# Page de garde de la fiche de données de sécurité

---

## Identification du produit:

Nom commercial	<b>COLLE GEL NÉOPRÈNE</b>
Motif de l'utilisation	<b>colle</b>
UFI	<b>TE9M-P63K-R00X-0636</b>
Numéro d'article	<b>SOR74130</b>

---

## Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité

Fournisseur: TELL's Power AG  
Bahnhofweg 2 + 4  
CH-6405 Immensee

Téléphone: 041 850 77 44

E-Mail : [info@tellopower.ch](mailto:info@tellopower.ch)

**Numéro d'urgence national:** **145** (accessible 24h/24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels depuis la Suisse, renseignements en français, allemand et italien)

## Informations destinées aux utilisateurs :

**Section 1** Réservé aux professionnels

**Section 13** Ne pas jeter les emballages entièrement vides avec les ordures ménagères. Les emballages doivent être recyclés. Traitez les résidus de produits et les emballages non vidés comme des déchets dangereux. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer les récipients non nettoyés, découper ou souder. Éliminer les déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE dans un centre d'élimination agréé, en indiquant un numéro de code de déchet conformément à la décision 2000/532/CE. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations régionales, nationales et locales. réglementations en vigueur. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales et doivent être respectées. Suisse : éliminer l'emballage entièrement vide avec les déchets urbains. Les récipients partiellement vides doivent être retournés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

**Section 15** Ce produit ne peut être vendu qu'à des utilisateurs professionnels.

## COLLE NÉOPRÈNE GEL NAUTIPRÈNE 66 - RP074130



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1. étiquette d'un produit

Nom du produit : COLLE NEOPRENE GEL NAUTIPRENE 66

Code produit : RP074130.

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

la colle

## 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SOROMAP PEINTURES VERNIS.

Adresse : 1, RUE MAURICE MALLET ZI DE BELIGON.17300.ROCHEFORT SUR MER.FRANCE.

Téléphone : 05.46.88.36.10. Télécopie : 05.46.88.36.15.

contact@soromap.com

www.soromap.com

## 1.4. Numéro d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Association/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conforme au règlement CE n° 1272/2008 et ses amendements.

Liquide inflammable, Catégorie 2 (Flam. Liq. 2, H225).

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Irritation des yeux, Catégorie 2 (Eye Irrit. 2, H319).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3 (STOT SE 3, H336).

Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conforme au règlement CE n° 1272/2008 et ses amendements.

Pictogrammes de danger :



GHS02



SGH07



SGH09

Mot-indicateur :

DANGER

Identificateurs de produit :

CE 921-024-6

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, &lt;5% N-HEXANE

CE 205-500-4

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Étiquetage supplémentaire :

EUH208

Contient du N,N'-ETHANE-1,2-DIYLBIS(12-HYDROXYOCTADECAN-1-AMIDE). Peut déclencher une réaction allergique.

Mentions de danger :

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

## COLLE NÉOPRÈNE GEL NAUTIPRÈNE 66 - RP074130

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H336	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
<b>Conseils de prudence - Général :</b>	
P101	Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.
<b>Conseils de prudence - Prévention :</b>	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271	Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/ des protections auditives/...
<b>Conseils de prudence - Réponse :</b>	
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
<b>Conseils de prudence - Élimination :</b>	
P501	Éliminer le contenu/récipient par un organisme agréé
<b>Les autres informations :</b>	
	Ce produit ne doit pas être utilisé pour la pose de tapis.
	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de mauvaise ventilation.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classées comme 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq 0,1\%$  publiées par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) au titre de l'article 57 de REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table> Le mélange ne remplit ni les critères PBT ni les critères vPvB pour les mélanges conformément à l'annexe XIII du règlement REACH EC 1907/2006.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

N / A

## Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Noter	%
CEy: 921-024-6 PORTÉEy: 01-2119475514-35  HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE	GHS07, GHS09, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liquide. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411 GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liquide. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH:066 GHS07, GHS02 Dgr Flam. Liquide. 2, H225 Eye Irrit. 2,		10 <= x % < 25
CASy: 78-93-3 CEy: 201-159-0  BUTANONE	H319 STOT SE 3, H336 GHS07, GHS09, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liquide. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Chronique aquatique 2, H411	[1]	10 <= x % < 25
CASy: 141-78-6 CEy: 205-500-4 PORTÉEy: 01-2119475103-46-xxxx  ACÉTATE D'ÉTHYLE		[1]	10 <= x % < 25
CEy: 931-254-9 PORTÉEy: 01-2119484651-34  HYDROCARBURES,C6,ISOALCANES,<5% N-HEXANE			2,5 <= x % < 10

CEY: 926-605-8 PORTÉEY: 01-2119486291-36  HYDROCARBURES, C6-C7, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE	GHS09, GHS07, GHS08, GHS02 Dgr Flam. Liquide. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411 GHS07 Wng N,N'-ETHANE-1,2-DIYLBIS(12- HYDROXYO Skin Sens. 1B, H317 CTADECAN-1-AMIDE)		2,5 <= x % < 10
CASy: 123-26-2			0 <= x % < 1
	Chronique aquatique 3, H412		

(Texte complet des phrases H : voir section 16)

Informations sur les ingrédients :

[1] Substance pour laquelle des limites maximales d'exposition sur le lieu de travail sont disponibles.

#### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

En règle générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, faites toujours appel à un médecin.

**NE JAMAIS** provoquer l'ingestion par une personne inconsciente.

##### 4.1. Description des premiers secours En cas

d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, évacuer la personne exposée à l'air frais. Restez au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, placez-la en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas, pour savoir si une surveillance et des soins hospitaliers de support seront nécessaires.

Si la respiration est irrégulière ou s'est arrêtée, pratiquer le bouche-à-bouche et appeler un médecin.

En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment à l'eau fraîche et propre pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes.

En cas de rougeur, de douleur ou de déficience visuelle, consultez un ophtalmologiste.

En cas d'éclaboussures ou de contact avec la peau :

Retirer les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou un nettoyant reconnu.

Faites attention à tout résidu de produit entre la peau et les vêtements, montres, chaussures, etc.

En cas de réaction allergique, consulter un médecin.

Si la zone contaminée est étendue et/ou s'il y a des lésions cutanées, il faut consulter un médecin ou transférer le patient à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Ne rien donner

au patient par voie orale.

En cas d'ingestion, si la quantité est faible (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

Gardez la personne exposée au repos. Ne forcez pas à vomir.

Consulter immédiatement un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, appeler un médecin pour déterminer si une observation et des soins hospitaliers seront nécessaires. Montrez l'étiquette.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles.

##### 4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Pas de données disponibles.

#### ARTICLE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et d'autres gaz d'extinction conviennent aux petits incendies.

##### 5.1. Moyens d'extinction

Gardez les colis près du feu au frais pour éviter que les récipients sous pression n'éclatent.

Méthodes d'extinction appropriées

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Aqueous Film Forming Foam)

## COLLE NÉOPRÈNE GEL NAUTIPRÈNE 66 - RP074130

- halons
- mousse
- poudre ABC polyvalente - poudre
- BC - dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents des mesures de lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes d'extinction inadaptées**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Un incendie**

produit souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereuse pour la santé.

**Ne pas respirer la fumée.**

En cas d'incendie, peut se former : - du monoxyde de carbone

(CO) - du dioxyde de carbone (CO2)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Le personnel de lutte contre l'incendie doit être équipé d'appareils respiratoires isolants autonomes.

**SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Consulter les mesures de sécurité répertoriées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

En raison des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler la pièce.

Éviter d'inhaler les vapeurs.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

En cas de déversement important, évacuer tout le personnel et n'autoriser l'intervention que d'opérateurs formés et équipés d'appareils de sécurité.

Pour secouriste

Les secouristes seront équipés d'équipements de protection individuelle adaptés (voir section 8).

**6.2. Précautions environnementales**

Contenir et contrôler les fuites ou les déversements avec des matériaux absorbants non combustibles tels que sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts pour l'élimination des déchets.

Empêcher tout matériau de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Si le produit contamine des cours d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Utiliser des fûts pour éliminer les déchets collectés conformément à la réglementation en vigueur (voir rubrique 13).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer de préférence**

avec un détergent, ne pas utiliser de solvants.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Pas de données disponibles.

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les exigences relatives aux locaux de stockage s'appliquent à toutes les installations où le mélange est manipulé.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation**

sans danger Toujours se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Assurez-vous qu'il y a une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les aires de restauration.

Prévention d'incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ils peuvent se répandre sur le sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la formation de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

## COLLE NÉOPRÈNE GEL NAUTIPRÈNE 66 - RP074130

Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques avec des connexions à la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : toujours broyer lors de la décantation. Portez des chaussures et des vêtements antistatiques et faites des sols de non conducteur

Utiliser le mélange dans des locaux exempts de flammes nues ou d'autres sources d'ignition et s'assurer que l'équipement électrique est convenablement protégé.

Conserver les emballages bien fermés et à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues.

N'utilisez pas d'outils susceptibles de produire des étincelles. Ne pas fumer.

Empêcher l'accès au personnel non autorisé.

## Matériel et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Respecter les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de sécurité industrielle.

Éviter d'inhalier les vapeurs. Effectuer toute opération industrielle pouvant y donner lieu dans un appareil étanche.

Prévoir une extraction des vapeurs à la source d'émission ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils respiratoires pour certaines tâches courtes à caractère exceptionnel et pour les interventions d'urgence.

Dans tous les cas, récupérer les émissions à la source.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux avec ce mélange.

Les emballages ouverts doivent être refermés avec soin et stockés en position verticale.

## Matériels et procédures interdits :

Ne pas fumer, manger ou boire dans les zones où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages sous pression.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas de données disponibles.

## Espace de rangement

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de lumière directe du soleil.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol doit être imperméable et former un bassin collecteur afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse pas se répandre au-delà de cette zone.

## Emballage

Toujours conserver dans un emballage fait d'un matériau identique à celui d'origine.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pas de données disponibles.

## SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle :

- Union Européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE) :

CAS	VME-mg/m3 : VME-ppm	VLE-mg/m3 : VLE-ppm	Notes :	
78-93-3	600 200 900 734 200	1468	300	-
141-78-6			400	-

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS	VMEÿ:	VMEÿ:	Excès	Remarques
78-93-3 200 ppm		600 mg/m <sup>3</sup>		1(Je)
141-78-6		200 ppm 730 mg/m <sup>3</sup>		2(Je)

- France (INRS - ED984 / 2019-1487) :

CAS	VME-ppm : VME-mg/m3	VLE-ppm : VLE-mg/m3	Notes :	78-93-3 200 600 300	141-78-6	N° TMPÿ:
200 734 400				900	-	84
				1468	-	84

- UK / WEL (limites d'exposition sur le lieu de travail, EH40/2005, 2011) :

CAS	TWA :	LECT :	Plafond :	Définition :	Critères :
78-93-3	200 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	300 ppm 899 mg/m <sup>3</sup>		Sk. BMGV	
141-78-6	200 ppm -mg/m <sup>3</sup>	400 ppm -mg/m <sup>3</sup>			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) ou niveau dérivé avec effet minimal (DMEL) :

**HYDROCARBURES, C6, ISOALCANES, <5% N-HEXANE**

Utilisation finaley:

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNEL :

Travailleurs.  
Contact cutané.  
Effets systémiques à long terme.  
13964 mg/kg de poids corporel/jour

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNEL :

Inhalation.  
Effets systémiques à long terme.  
5306 mg de substance/m3

Utilisation finaley:

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNEL :

Consommateurs.  
Ingestion.  
Effets systémiques à long terme.  
1301 mg/kg de poids corporel/jour

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNEL :

Contact cutané.  
Effets systémiques à long terme.  
1377 mg/kg de poids corporel/jour

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNEL :

Inhalation.  
Effets systémiques à long terme.  
1137 mg de substance/m3

**ACÉTATE D'ÉTHYLE (CAS: 141-78-6)**

Utilisation finaley:

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNELy:

Travailleurs.  
Contact cutané.  
Effets systémiques à long terme.  
63 mg/kg de poids corporel/jour

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNELy:

Inhalation.  
Effets locaux à court terme.  
1468 mg de substance/m3

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNEL :

Inhalation.  
Effets locaux à long terme.  
734 mg de substance/m3

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNEL :

Inhalation.  
Effets systémiques à court terme.  
1468 mg de substance/m3

Utilisation finaley:

Méthode d'expositiony:  
Effets potentiels sur la santéy:  
DNEL :

Consommateurs.  
Inhalation.  
Effets systémiques à long terme.  
734 mg de substance/m3

**BUTANONE (CAS : 78-93-3)**

## COLLE NÉOPRÈNE GEL NAUTIPRÈNE 66 - RP074130

Utilisation finaleŷ:	Travailleurs.
Méthode d'expositionŷ:	Contact cutané.
Effets potentiels sur la sant�ŷ:	Effets locaux � long terme.
DNEL :	1161 mg/kg de poids corporel/jour
Méthode d'expositionŷ:	Inhalation.
Effets potentiels sur la sant�ŷ:	Effets locaux � long terme.
DNEL :	600 mg de substance/m3
Utilisation finaleŷ:	Consommateurs.
Méthode d'expositionŷ:	Ingestion.
Effets potentiels sur la sant�ŷ:	Effets locaux � long terme.
DNEL :	31 mg/kg de poids corporel/jour
Méthode d'expositionŷ:	Contact cutané.
Effets potentiels sur la sant�ŷ:	Effets locaux � long terme.
DNEL :	412 mg/kg de poids corporel/jour
Méthode d'expositionŷ:	Inhalation.
Effets potentiels sur la sant�ŷ:	Effets locaux � long terme.
DNEL :	106 mg de substance/m3

## Concentration pr dite sans effet (PNEC):

## AC TATE D' THYLE (CAS: 141-78-6)

Compartiment environnementalŷ:	Sol.
PNEC :	0,24 mg/kg
Compartiment environnementalŷ:	Eau fraiche.
PNEC :	0,26 mg/litre
Compartiment environnementalŷ:	Eau de mer.
PNEC :	0,026 mg/litre
Compartiment environnementalŷ:	Eaux us�es intermittentes.
PNEC :	1,65 mg/litre
Compartiment environnementalŷ:	S�diments d'eau douce.
PNEC :	1,25 mg/kg
Compartiment environnementalŷ:	S�diment marin.
PNEC :	0,125 mg/kg
Compartiment environnementalŷ:	Station de traitement des eaux us�es.
PNEC :	650mg/l

## BUTANONE (CAS : 78-93-3)

Compartiment environnementalŷ:	Sol.
PNEC :	22,5 mg/kg
Compartiment environnementalŷ:	Eau fraiche.
PNEC :	55,8 mg/litre
Compartiment environnementalŷ:	Eau de mer.
PNEC :	55,8 mg/litre



Compartiment environnemental: Eaux usées intermittentes. 55,8  
PNEC : mg/litre

Compartiment environnemental: Station de traitement des eaux  
PNEC : usées. 709mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) indiquant l'obligation du port des équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser un équipement de protection individuelle propre et correctement entretenu.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Ne jamais manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous qu'il y a une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### - Protection yeux/visage

Éviter le contact visuel.

Utiliser des lunettes de protection conçues pour protéger contre les

éclaboussures de liquide. Avant toute manipulation, porter des lunettes de sécurité avec côtés de protection conformes à la norme EN166.

En cas de danger élevé, protégez le visage avec un écran facial.

Les lunettes de vue ne sont pas considérées comme une protection.

Les personnes portant des lentilles cornéennes devraient porter des lunettes de prescription pendant le travail où elles peuvent être exposées à des vapeurs irritantes.

Prévoir des douches oculaires dans les installations où le produit est constamment manipulé.

### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection adaptés et résistants aux agents chimiques conformément à la norme EN ISO 374-1.

Les gants doivent être choisis en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction de leur adéquation au poste de travail concerné : autres produits chimiques susceptibles d'être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), niveau de dextérité requis.

Type de gants conseillés : - Caoutchouc

nitrile (caoutchouc copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVA (alcool polyvinylique)

- Caoutchouc butyle (copolymère isobutylène-isoprène)

Propriétés recommandées : -

Gants imperméables conformes à la norme EN ISO 374-2 - Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié : En

cas d'éclaboussures importantes, porter des vêtements de protection étanches contre les risques chimiques (type 3) conformément à la norme EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection contre les risques chimiques (type 6) conformes à la norme EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de projections importantes, porter des vêtements de protection étanches contre les risques chimiques (type 3) conformément à la norme EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection contre les risques chimiques (type 6) conformes à la norme EN13034 pour éviter que la peau contact.

Les vêtements de travail portés par le personnel doivent être lavés régulièrement.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps qui ont été souillées doivent être lavées.

### - Protection respiratoire

Éviter de respirer les vapeurs.

Si la ventilation est insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle, ils doivent porter une tenue appropriée, approuvée, appareil de protection respiratoire.

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conformes à la norme EN14387 :

- A1 (marron)

## SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

#### Informations générales :

État physique : Liquide visqueux.  
Couleur : N / A

#### Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement

pH : Non pertinent.  
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition: > 35°C  
Point de rupture : -20.00 °C.  
Propriétés explosives, limite inférieure d'explosivité (%) : 0,6 vol %  
Propriétés explosives, limite supérieure d'explosivité (%) : 11,5 vol %  
Pression de vapeur (50°C) : En dessous de 110 kPa (1,10 bar).  
Densité : 0,86  
Méthode de détermination de la densité :  
DIN 51757 (Essai des huiles minérales et matériaux apparentés - Détermination de la densité).  
Solubilité dans l'eau : Partiellement soluble.  
Point/intervalle de fusion : Non précisé.  
Température d'auto-inflammation : Non précisé.  
Point de décomposition/intervalle de décomposition: Non précisé.  
% COV : 76,5 %  
N / A  
N / A

### 9.2. Les autres informations

COV (g/l) : 658.244

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas de données disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lorsqu'il est exposé à des températures élevées, le mélange peut libérer des produits de décomposition dangereux, tels que le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, fumées et oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou d'avoir une surface métallique à haute température (brûleurs, arcs électriques, fours...) ne doit pas être autorisé sur les lieux.

#### Éviter :

- accumulation de charges électrostatiques.
- chauffage
- Chauffer
- flammes et surfaces chaudes

### 10.5. Matériaux incompatibles

Pas de données disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants dans le mélange au-delà de la limite d'exposition professionnelle indiquée peut entraîner des effets néfastes sur la santé tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central.

Les symptômes produits comprendront des maux de tête, des engourdissements, des étourdissements, de la fatigue, une asthénie musculaire et, dans les cas extrêmes, une perte de conscience.

Peut causer des dommages irréversibles à la peau; à savoir une inflammation de la peau ou la formation d'un érythème et d'une escarre ou d'un œdème suite à une exposition jusqu'à quatre heures.

Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner l'élimination de l'huile naturelle de la peau, entraînant une dermatite de contact non allergique et une absorption par la peau.

Peut avoir des effets réversibles sur les yeux, comme une irritation oculaire qui est totalement réversible à la fin de l'observation à 21 jours.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer une irritation et des

dommages réversibles Des effets narcotiques peuvent survenir, tels que somnolence, narcose, diminution de la vigilance, perte des réflexes, manque de coordination ou étourdissement

Les effets peuvent également se manifester sous la forme de maux de tête violents ou de nausées, de troubles du jugement, de vertiges, d'irritabilité, de fatigue ou de troubles de la mémoire.

#### 11.1.1. Matières

Toxicité aiguë :

HYDROCARBURES,C6,ISOALCANES,<5% N-HEXANE

Voie orale :

LD50 > 16750mg/kg

Espèce : Rat

Ligne directrice 401 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë)

Voie cutanée :

LD50 > 3350mg/kg

Espèce : Lapin

Ligne directrice 402 de l'OCDE (Toxicité cutanée aiguë)

Voie d'inhalation (n/a):

CL50 = 259.354 mg/l

Espèce : Rat OCDE

Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

Durée d'exposition : 4 h

ACÉTATE D'ÉTHYLE (CAS: 141-78-6)

Voie orale :

LD50 = 5620mg/kg

Espèce : Rat

Voie d'inhalation (n/a):

CL50 = 22,5 mg/l

Espèce : Rat Durée

d'exposition : 4 h

BUTANONE (CAS : 78-93-3)

Voie orale :

LD50 = 3300mg/kg

Espèce : Rat

Voie cutanée :

LD50 = 6400mg/kg

Espèce : Lapin

HYDROCARBURES, C6-C7, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <5% N-HEXANE

Voie orale :

LD50 = 12705mg/kg

Espèce : Rat

Mutagénicité sur les cellules germinales :

HYDROCARBURES,C6,ISOALCANES,<5% N-HEXANE

Aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité :**

HYDROCARBURES,C6,ISOALCANES,<5% N-HEXANE Négatif.

Test de cancérogénicité :

Pas d'effet cancérogène.

Ligne directrice 451 de l'OCDE (Études de cancérogénicité)

**Toxique pour la reproduction :**

HYDROCARBURES,C6,ISOALCANES,<5% N-HEXANE

Pas d'effet toxique pour la reproduction

**11.1.2. Mélange**

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut provoquer une réaction allergique.

**ARTICLE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Le produit ne doit pas être autorisé à s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

**12.1. Toxicité**

**12.1.1. Matières**

**ACÉTATE D'ÉTHYLE (CAS: 141-78-6)**

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 230 mg/l

Espèce : Pimephales promelas

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 717 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité des algues :

CEr50 = 3300 mg/l

Espèce : Desmodesmus subspicatus

Durée d'exposition : 72 h

**BUTANONE (CAS : 78-93-3)**

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 2993 mg/l

Espèce : Pimephales promelas

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 308 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité des algues :

CEr50 = 2029 mg/l

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition : 96 h

**12.1.2. Mélanges**

Aucune donnée de toxicité aquatique disponible pour le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**12.2.1. Matières**

HYDROCARBURES,C6,ISOALCANES,<5% N-HEXANE

## COLLE NÉOPRÈNE GEL NAUTIPRÈNE 66 - RP074130

Biodégradabilité : Non rapidement dégradable.

**BUTANONE (CAS : 78-93-3)**

Biodégradabilité : Rapidement dégradable.

**ACÉTATE D'ÉTHYLE (CAS: 141-78-6)**

La demande chimique en oxygène : DCO = 1,82 g/g

Biodégradabilité : Rapidement dégradable.

**12.3. Potentiel bioaccumulatif****12.3.1. Matières**

HYDROCARBURES,C6,ISOALCANES,<5% N-HEXANE Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> = 3.6

**ACÉTATE D'ÉTHYLE (CAS: 141-78-6)**

Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> = 0,75

Bioaccumulation : FBC = 30

**BUTANONE (CAS : 78-93-3)**

Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> < 3

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de données disponibles.

**12.6. Autres effets indésirables**

Pas de données disponibles.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwwSV vom 18/04/2017, KBws) :

WGK 2 : Dangereux pour l'eau.

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

La gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément à la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas verser dans les égouts ou les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets est effectuée sans mettre en danger la santé humaine, sans nuire à l'environnement et, en particulier, sans risque pour l'eau, l'air, le sol, les plantes ou les animaux.

Recyclez ou éliminez les déchets conformément à la législation en vigueur, de préférence via un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas jeter les déchets dans l'environnement.

**Emballage souillé :**

Videz complètement le récipient. Conserver les étiquettes sur le contenant.

Donner à un entrepreneur en élimination certifié.

**ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Produit de transport conforme aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'OACI/IATA pour le transport aérien (ADR 2019 - IMDG 2018 - OACI/IATA 2020).

**14.1. Numéro ONU**

1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN1133=ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification :



3

## 14.4. Groupe d'emballage

III

## 14.5. Dangers environnementaux

- Matière dangereuse pour l'environnement :



## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID Classe	Code	Paquet gr.	Etiquette	Ident.	QL	Provis.	égaliseur	Chat.	Tunnel
3	F1	III 3		-	5L	-	E1	3	E

Classe IMDG	2°Etiquette	Pack gr.	QL	SME	Provis.	égaliseur	Arrimage Manutention	Ségrégation
3	-	III	5L	FE, SD 223 955		E1	Catégorie A -	

IATA	Classe	2°Etiquette	Pack gr.	Passager	Passager	Cargo III III	Cargaison	Remarque	égaliseur
	3 3	-		355	60L	366	220L	A3	E1
		-		Y344	10L	-	-	A3	E1

Pour les quantités limitées, voir la partie 2.7 de l'OACI/IATA et le chapitre 3.4 de l'ADR et de l'IMDG.

Pour les quantités exceptées, voir la partie 2.6 de l'OACI/IATA et le chapitre 3.5 de l'ADR et de l'IMDG.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9):(hydrocarbures, c6-c7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane)

## 14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de Marpol et le code IBC

Pas de données disponibles.

## ARTICLE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

## 15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations de classification et d'étiquetage incluses dans la section 2y:

Les réglementations suivantes ont été utiliséesy:

- Règlement UE n° 1272/2008 modifié par le règlement UE n° 2020/217 (ATP 14)

- Informations sur le conteneur:

Les conteneurs doivent être équipés d'un avertissement tactile de danger (voir règlement CE n° 1272/2008, annexe II, partie 3).

- Dispositions particulières :

Pas de données disponibles.

- Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) :

WGK 2 : Dangereux pour l'eau.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données disponibles.

## ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations fournies sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos niveau de connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux spécifiés dans la section 1 sans avoir obtenu au préalable un traitement écrit instructions.

Il est à tout moment de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales et aux réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives au mélange et non comme une garantie de leurs propriétés.

Formulation des phrases mentionnées à la section 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.
H336	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations :

DNEL : niveau dérivé sans effet

PNEC : Concentration Prédite Sans Effet

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

IMDG : Marchandises Dangereuses Maritimes Internationales.

IATA : Association Internationale du Transport Aérien.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (classe de risque aquatique).

GHS02 : Flamme

GHS07 : Point d'exclamation

GHS09 : Environnement

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistant, très bioaccumulable.

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes.